

Image not found or type unknown



Vacataire fonction publique hospitalière

Par **alice marie**, le **22/05/2014 à 10:59**

J'ai un contrat dans la fonction publique hospitalière de 42 heures de vacations par mois renouvelable tous les 6 mois.
Depuis 3 ans, on me dit que je n'ai pas droit aux congés payés, qu'en est il? (je sais qu'ils ne peuvent pas m'être payés mais je pourrais les poser...)
J'ai besoin de savoir vite ce qu'il en est car mon contrat est renouvelable très bientôt.
Merci beaucoup de votre aide !